

Syndicat **I**ntercommunal des **E**coles **P**rimaires du **V**al de **V**ienne



Projet **E**ducatif de **T**erritoir

Présentation publique du 2 juin

2015

Syndicat **I**ntercommunal des **E**coles **P**rimaires du **V**al de **V**ienne

Le PEdT formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble des temps de l'enfant. Il fixe pour trois ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation.

2015

Le PEdT est un projet évolutif et partenarial qui vise à :

- proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs**
- développer sur le territoire du SIEPV une politique éducative locale concertée et évaluée en faveur des enfants ;**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Au-delà de l'école et de la famille, d'autres institutions et d'autres acteurs interviennent dans le parcours de l'enfant. Par leurs actions, ils contribuent chacun à la construction de la personne et donc, du citoyen de demain.

La place des différents acteurs est un enjeu majeur de tout projet éducatif. Aussi, à travers ce PEdT, l'ambition du SIEPVV consiste à garantir la cohérence entre tous les acteurs éducatifs locaux.

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

1^{ère} phase de concertation sur la démarche en 2014

- 5 juin le chantier du PEdT est décidé par le comité syndical
- 11 juin détermination de la procédure du PEdT par le bureau syndical
- 27 août le calendrier du PEdT est dessiné par le comité syndical
- 23 septembre Choix de la Ligue pour l'accompagnement du PEdT
- 9 octobre Mise en place d'un partenariat de réflexion avec la CCSMT
- 4 novembre Choix de la procédure et du calendrier par le bureau
- 7 novembre Première réunion de réflexion avec la ligue de l'enseignement
- 18 novembre Lancement public du PEdT et création du comité de pilotage
- 16 décembre Constitution du comité de pilotage par le comité syndical

Syndicat **I**ntercommunal des **E**coles **P**rimaires du **V**al de **V**ienne
2e phase de concertation sur les objectifs du PEDT en 2015

- 10 février Première réunion du comité de pilotage
- 7 avril Le comité syndical arrête le calendrier d'élaboration
- 13 avril Atelier thématique n° 1
- 15 avril Atelier thématique n° 2
- 20 avril Atelier thématique n° 3
- 22 avril Atelier thématique n° 4
- 18 mai Deuxième réunion du comité de pilotage
- 26 mai Réunion du comité syndical approbation du PEdT
- 27 mai Transmission au service du DASEN
- 2 juin Présentation publique du PEdT

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Le territoire du SIEPVV présente un cadre favorable à la mise en œuvre d'un PEDT :

- Un Regroupement Pédagogique Intercommunal qui atteste de la volonté de travailler à l'échelle des 5 communes constitutives.
- Trois écoles en synergie qui fonctionnent comme une entité pédagogique.
- Un service périscolaire qui couvre tous les champs d'accueil du matin, du midi et du soir.
- Une organisation géographique et des locaux disponibles affectés au péri et à l'extra scolaire.
- Des transports scolaires qui assurent le désenclavement du territoire rural.
- Une communauté de communes qui s'est dotée de la compétence petite enfance et accueil de loisirs sans hébergement qui complète la totalité du temps éducatif annuel par son Plan Educatif Local.
- Une communauté de communes qui s'est également dotée de la compétence « intervenants en milieu scolaire » restreint, pour le moment, au seul champ éducatif de la musique.
- Des animateurs qualifiés déjà en place à travers les animations périscolaires et les activités d'un ALSH.
- Un personnel qualifié en intervention pour les enfants de 2 à 6 ans.
- Un fonctionnement souple du périscolaire ouvert à tous les élèves.

**Un territoire
Des atouts**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Contraintes en termes de ressources humaines et de niveau de qualification

Effets de la montée en charge de travail lié au TAP à conduit aux mesures suivantes :

- **En termes de coordination et de gestion** : une personne, titulaire du BAFD intervient en animation et assure également la coordination des services (accueil et loisirs) et les fonctions de régisseur.
- **Au niveau de la conduite et de la responsabilité du projet éducatif** il a été procédé au recrutement d'une personne titulaire du BAFD, responsable de l'accueil périscolaire.
- **Au niveau de l'équipe d'animateurs**, il a été nécessaire de procéder à la création d'un poste supplémentaire. Mais face aux difficultés de recrutement d'animateurs, l'intégration d'agents municipaux dans les TAP sera sans doute nécessaire à terme, mais elle sous-entend une réorganisation de leur temps de travail et une répartition des missions qu'elles ne pourront plus mener (ménage de l'école). La mutualisation de ces emplois devra aussi être recherchée avec les communes et la communauté de commune.
- **Problème de qualification** : Les formations BAFA et BAFD sont prises en charge par le SIEPVV afin de répondre à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs et du texte réglementaire du 9 février 2007 relatif aux titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en accueils sans hébergement.
- **Au niveau des locaux**, une convention d'occupation des locaux de l'ALSH a été signée avec la mairie de Nouâtre. Une augmentation significative des effectifs nécessiterait une extension des locaux avec l'occupation des locaux scolaires qui nécessitera un transfert de compétences des communes.

Un territoire
des
contraintes

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Contraintes en termes de déplacement

- Le territoire rural impose la prise en compte des transports dans le contenu des programmes éducatifs car outre la configuration des villages ruraux qui composent le territoire du PEdT, il existe de nombreuses habitations isolées qui nécessitent une approche particulière, et particulièrement en matière de service.
- L'organisation actuelle repose sur les transports scolaires du Conseil Départemental et un moyen spécifique utilisé pour certaines activités.

Contraintes en termes de situation sociale et de revenu familial

- Une prise en compte de la situation des familles et des handicaps territoriaux importants est nécessaire. Une aide à la participation aux activités éducatives est instituée pour les familles qui en feront la demande. Ce fond de solidarité sera alimenté par le fond pérenne et les aides de la CAF

**Un territoire
des
contraintes**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Pour les familles :

- Bénéficier d'horaires scolaires et périscolaires réguliers et adaptés tout au long de la journée
- Proposer à leur enfant un parcours éducatif pertinent.
- Financièrement, ne pas supporter des coûts d'inscription aux temps périscolaires trop élevés.

Pour les enfants :

- Disposer d'horaires scolaires en adéquation avec leur rythme ;
- Participer à des loisirs éducatifs, sportifs et culturels ;
- Se repérer dans l'espace et le temps ;
- Identifier les adultes repères qui interviennent dans sa journée ;
- Participer à des activités adaptées à leur tranche d'âge.

Pour les acteurs éducatifs :

- Développer et partager des valeurs éducatives entre tous les acteurs du territoire.
- Développer une complémentarité dans les projets et les actions mis en œuvre par les différents acteurs éducatifs du territoire (écoles et institutionnels) ;
- Développer un système d'évaluation des dispositifs mis en place.

**Un territoire
des besoins**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Accès de tous aux loisirs

- Lutter contre les discriminations et amener ces enfants à participer aux activités périscolaires et favoriser leur socialisation.
- Créer un service de transport à la demande en fonction des activités et pour une plus large souplesse d'utilisation du service périscolaire
- Maintenir la souplesse de l'inscription au temps périscolaire.

**Un territoire
des objectifs**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Autonomie et citoyenneté

- Permettre à l'enfant d'être acteur de son territoire de vie
- Permettre aux enfants d'appréhender les temps périscolaires comme un temps de détente favorisant l'imaginaire, l'autonomie, l'expérimentation, l'engagement.
- Rendre les enfants acteurs des temps périscolaires
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Développer un esprit d'ouverture et susciter l'esprit critique
- Valoriser les actions qui permettent une meilleure estime de soi et un accompagnement vers les
- Développer l'usage du numérique comme un fil conducteur pour tous les acteurs
- Développer l'épanouissement individuel de chaque enfant,
- Respecter des règles de vie collective et cultiver le respect de soi-même
- Développer le fair-play, la coopération
- Initier aux activités culturelles et artistiques diversifiées
- Stimuler les sens, l'écoute, la curiosité, l'imaginaire
- Sensibiliser les enfants à la richesse du patrimoine, historique et environnemental
- Développer des activités liées à l'éducation à la santé en lien avec l'alimentation

**Un territoire
des objectifs**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Complémentarité avec l'école

- Favoriser la co-animation enseignants/animatrices sur des projets en commun
- Mettre en cohérence les règles de vie des enfants sur les temps périscolaires et scolaires
- Développer la notion de vivre ensemble nécessite une démarche congruente de la part des adultes eux-mêmes.
- Conforter les animateurs/animatrices dans leur posture professionnelle autour de la fonction éducative : fonction d'autorité (règles, cadre, sanctions...) et d'attention (écoute, hygiène...).
- Assurer une continuité et une complémentarité des temps éducatifs (scolaire et périscolaire).
- Dégager du temps pour permettre à l'équipe du périscolaire de rencontrer les équipes d'enseignants des différentes écoles
- Développer la concertation entre les différents partenaires
- Renforcer le partenariat avec les écoles : projet d'école
- Coordonner les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires dans une logique de complémentarité et d'équilibre
- Assurer un lien permanent entre le projet d'école et le projet éducatif du périscolaire

**Un territoire
des objectifs**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Implication des familles

- Remobiliser les familles autour des projets et de leurs valorisations
- Impliquer les familles dans les accueils périscolaires
- Créer un outil type « cahier de liaison » qui assurerait davantage la transmission d'informations concernant les enfants et faciliterait ainsi le lien : enseignants/équipe périscolaire ou familles/équipe périscolaire.
- Maintenir une communication étroite aux familles
- Développer le site internet pour en faire un outil de valorisation des actions éducatives menées sur le temps scolaire et périscolaire
- Favoriser la co-animation enseignants/animatrices sur des projets en commun
- Mettre en cohérence les règles de vie des enfants sur les temps périscolaires et scolaires

**Un territoire
des objectifs**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Pour les enfants

- Un accueil unique pour les activités autour de l'école
- Une organisation des temps beaucoup moins fractionné qui doit révéler moins de fatigue au quotidien
- Le développement d'une meilleure concentration.
- La révélation d'une meilleure réussite scolaire.
- La découverte de nouvelles activités.

Pour les acteurs éducatifs

- Le partage d'un sens commun à l'action éducative.
- L'établissement d'une meilleure coordination grâce au groupe de suivi.
- Le constat d'une meilleure attention de l'enfant pendant le temps scolaires.

Pour les familles

- Le constat d'une meilleure compréhension de la continuité éducative.
- Implication dans l'organisation de la journée des enfants

**Les effets
attendus du
PEdT**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Un comité de suivi est constitué. Il est composé des membres du comité de pilotage.

L'évaluation porte sur l'atteinte des objectifs du PEdT et la réalisation ou non des effets attendus.

Elle pourra déboucher sur des préconisations faites au SIEPVV ou aux acteurs éducatifs locaux.

Cette évaluation sera formalisée une fois par an à travers diverses étapes réalisées en fonction des besoins.

Périodicité : Le comité de suivi se réunira 3 fois lors de la rentrée 2015-2016.

De septembre à décembre

De janvier à mars

D'avril à juin

Le comité de suivi pourra utilement se référer aux indicateurs suivants concernant la réussite éducative, l'organisation et le partage du PEdT

L'évaluation du PEdT

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Indicateurs quantitatifs

- Pour chaque temps périscolaire
 - taux d'inscription
 - taux de présence par jour et par âge
- Choix des enfants
 - activité souhaitée
 - activité réalisée
- Inscriptions associatives des enfants présents en périscolaire
- Taux de transformation entre la découverte d'une activité et la pratique régulière
- Indicateurs financiers
- Nombre de réunions du comité de pilotage

**Les
indicateurs
du PEdT**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Indicateurs qualitatifs

- Attitude des enfants dans le comportement et la concentration développée dans toutes les actions éducatives
- Autonomie et initiative de l'enfant
- Observation sur le développement des capacités à l'apprentissage
- Retombée sur le comportement de l'enfant dans son cercle familial
- Expression des enfants dans leurs relations à l'école et aux activités périscolaires
- Diversité des acteurs du PEdT
- Prise en compte des acteurs dans la mise en place du PEdT

**Les
indicateurs
du PEdT**

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

Le document de présentation

Les annexes :

Le recueil des données et diagnostic

La compilations des compte-rendu des ateliers thématiques

Un mot sur l'évaluation et le parcours individuel de chaque enfant